Séquence : EC1. L'égalité (Tout être humain a une égale dignité du simple fait qu'il est homme. Tout citoyen, tout administré, tout justiciable a droit à l'égalité devant la loi et à un égal accès aux fonctions et institutions).

Séance : 1. L'égalité devant la loi. **2 heures.**

Problématique : Comment l'égalité a-t-elle été conquise ? Comment le principe d'égalité est-il appliqué aujourd'hui ? Comment s'applique le principe d'égalité dans la société française ?

Réponse problématique : Le principe d'égalité est le résultat d'une longue conquête qui trouve son origine institutionnelle lors de la Révolution française. Ce principe est appliqué aujourd'hui, partout dans le monde, puisqu'il a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Dans la société française, le principe d'égalité est inscrit dans la Constitution de 1958 et dans tous les textes officiels qui s'en inspirent, cependant il reste encore beaucoup à faire pour qu'il devienne une réalité quotidienne.

Objectif principal	Objectif intermédiaire	Objectif Opérationnel	Activités élèves et supports	Trace (modulable selon le groupe)	Evaluation
Résultat d'une conquête historique, le principe d'égalité est affirmé et garanti par les textes constitution nels (Constitution de la Ve République). Cependant, les individus sont confrontés à des situations d'inégalité sociale, économique et culturelle. Ils sont animés par ailleurs par des aspirations et des	**1.1. La conquête de l'égalité. (heure 1)** Montrer que l'égalité des citoyens résulte d'une conquête historique jalonnée de textes fondamentaux. Analyser la distinction entre égalité juridique et égalité de fait à partir de quelques exemples.	Reconstruire la conquête de l'égalité à partir d'un texte fondamental. Travail sur le vocabulaire : **principe** = *une valeur qui est affirmée et qui sert de règle d'action.* **démocratie** = rappel programme histoire 6ème : la démocratie athénienne + *régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple à travers ses représentants (députés, sénateurs).* **Constitution** = *texte qui fixe les principes d'un Etat et l'organisation de ses institutions (rôles du Président de la République, du gouvernement, du Parlement).*	***Document inaugural : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* [...] »** Art. 1, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 Travail sur le vocabulaire. Cours dialogué. **Doc. 1 : La Constitution française.** *« La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle*	**Reprise art. 1 de la DDHC de 1789.** Autrefois, en France, la vie entière d'une personne dépendait de sa naissance, car les paysans, les bourgeois et les nobles n'avaient pas les mêmes droits. Lors de la Révolution française, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme l'égalité comme **principe** de la **démocratie**. Cette déclaration a permis que des lois pour l'égalité de tous les êtres humains soient adoptées. Néanmoins, ce principe n'a pas toujours été respecté en France : l'esclavage n'a été définitivement aboli qu'en 1848 ; entre 1940 et 1944, le régime de Vichy a créé des lois soumettant les juifs à des persécutions et à la déportation vers les camps nazis. En 1848, l'assemblée des Nations Unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme. **Doc. 1 : La Constitution française.** L'égalité de tous les individus devant la loi est inscrite dans la **Constitution** (= *texte qui fixe les principes d'un Etat et l'organisation de ses institutions (rôles du Président de la République, du gouvernement, du Parlement)*) de la République française. Cela ne signifie pas que tout le monde vit de la même façon : les revenus, l'accès à l'emploi, les conditions de travail et logement sont	**Pour la première heure : biographie de René Cassin à préparer à la maison.**

	intérêts différents. Quelques exemples de lois visent à sauvegarder le principe d'égalité (l'impôt progressif, l'aide judiciaire…) servent d'illustration : ici, travail sur le règlement intérieur.	**(heure 2)**	**Savoir réaliser un dossier documentaire ou une affiche en définissant une problématique restreinte ; savoir sélectionner des informations.** **règlement intérieur** =*texte régissant la vie dans un collège ou un lycée. Il est adopté par le conseil d'administrati-on et porté à la connaissance de tous.* Rappel sur l'organisation du collège (Education civique 6ème).	*respecte toutes les croyances. »* Art. 1, Constitution de la Ve République (1958). **Doc. 2 : Les principes de l'école.** *« Le service public d'éducation repose sur des valeurs et des principes spécifiques que chacun se doit de respecter dans l'établissement : la gratuité de l'enseignement, la neutralité et la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité, le devoir de tolérance et le respect d'autrui dans sa personne et dans ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, les garanties de protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale et le devoir qui découle pour chacun de n'user d'aucune violence. »* Circulaire sur le règlement intérieur des collèges et lycées, ministère de d'Education nationale et la Recherche, 11 juillet 2000. Cours dialogué.	inégaux. **Doc. 2 : Les principes de l'école.** Le principe d'égalité s'applique à l'école : des textes définissent les valeurs de l'Education nationale et chaque établissement rédige un **règlement intérieur** qui doit être respecté par les élèves et l'ensemble du personnel de l'établissement.	**Constitution de groupes et remise de consignes pour la réalisation d'un dossier documentaire (Annexe 1), max. 4 personnes, ou d'un affiche (Annexe 2), max. 2 personnes, comme T.P. sur le refus des discriminations.** **A rendre le 10 février 2003. Travail en parallèle avec exposition de la LICRA sur les colonies françaises et avec les ressources du CDI.** **Pour la seconde heure : rechercher dans le règlement intérieur du collège comment est exprimé le principe d'égalité et quelles sont les mesures qu'il faudrait prendre pour le renforcer.**

	1.2. L'égalité devant la loi. **(heure 2 fin)** Comprendre que la loi peut contribuer à corriger certaines inégalités de fait.	**citoyen** =*tout individu qui bénéficie de droits politiques (droit de voter et d'être candidat). Il doit aussi remplir des devoirs civiques (respecter les lois, payer ses impôts, porter secours à autrui, notamment.* **juridictions** =*ensemble des tribunaux mis en place pour juger les conflits ou les délits qui lui sont soumis.* **droits civiques** =*droit de voter et éligibilité. Un jugement peut priver une personne temporairement ou définitivement de ses droits civiques.* **éligible** =*se dit de toute personne en droit de se présenter comme candidat(e) à une élection.*	**Doc. 3 : L'égalité des citoyens devant la loi.** *« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.* […] » Article 6. *« Pour l'entretien de la force publique* (=police et gendarmerie)*, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* (=revenus). » Art. 13, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.	La loi est égale pour tous en droits et en devoirs. Chaque **citoyen**, quels que soient sa fortune, sa situation sociale et son âge, doit s'y conformer. **Doc. 3 : L'égalité des citoyens devant la loi.** Toutes les personnes vivant en France ont un même droit d'accès à la justice. Toutes doivent être jugées par les mêmes **juridictions** et selon les mêmes règles. En France, les lois et l'impôt sur le revenu sont votés par les représentants des citoyens (députés et sénateurs). Ils sont ensuite publiés au *Journal Officiel* afin d'être applicables et connus de tous. L'impôt sur le revenu est proportionnel au revenu des citoyens. Tout citoyen français, homme ou femme âgé de dix-huit ans au moins, sauf s'il a été privé de ses **droits civiques**, peut voter et être **éligible** à toutes les élections (avec des conditions d'âge pour l'éligibilité à certaines fonctions). Tout citoyen de l'Union européenne (UE) peut être électeur aux élections municipales et européennes dans un pays membre de l'UE où il réside depuis au moins six mois. Il n'a pas accès aux postes de maire ou d'adjoint mais peut être élu conseiller municipal et député européen.	**Fin deuxième heure : vérification des groupes et des thèmes retenus.**

Séquence : EC1. L'égalité (Tout être humain a une égale dignité du simple fait qu'il est homme. Tout citoyen, tout administré, tout justiciable a droit à l'égalité devant la loi et à un égal accès aux fonctions et institutions).

Séance : 2. Le refus des discrimination. **3,5 heures.**

Problématique : Quelles sont les discriminations condamnables ? A quoi s'exposent ceux qui les pratiquent ? Les hommes et les femmes sont-ils traités également en France ? Comment la société s'engage-t-elle à mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes ?

Réponse problématique : Les pratiques discriminatoires, comme le racisme et sexisme, sont contraires aux droits de l'homme, à l'égalité et à la dignité des personnes. C'est pourquoi, en France, la loi punit certains actes, comme les propos racistes. Mais la loi peut aussi aider certains groupes de victimes de discriminations ou imposer des « discriminations positives ». Cependant, il est parfois difficile d'apporter la preuve que l'on est victime d'une discrimination. Il est donc du devoir de chaque citoyen de s'impliquer personnellement dans ce combat : respecter et faire respecter les différences autour de soi. C'est par une éducation à la tolérance et par une meilleure connaissance des autres cultures que l'on peut espérer faire reculer les discriminations.

Objectif principal	Objectif intermédiaire	Objectif Opérationnel	Activités élèves et supports	Trace (modulable selon le groupe)	Evaluation
Toute distinction n'est pas discriminatoire. Des différences de statuts (être célibataire ou marié, être travailleur ou retraité…) induisent des catégories différentes de droits. Mais les discriminations deviennent illégitimes et sont condamnées comme un délit lorsqu'elles	**2.1. Combattre les discriminations. (2,5 heures)** analyser la diversité des formes de la discrimination ; caractériser les discriminations condamnées par le droit.	Travail sur le vocabulaire : **discrimination** = *le fait de traiter une personne (ou un groupe) différemment et, en général, plus mal que les autres. Lorsqu'on traite une personne mieux que les autres, il s'agit d'une discrimination positive.* **Dignité** =*le respect, dû à tout être humain, de sa vie et de son intégrité physique et morale. On doit aussi ce respect à soi-même.* **Syndicales** =*qui se rapporte à un syndicat, i. e. à une organisation qui défend les intérêts communs à un groupe de personne,*	***Document inaugural :*** Document 1 p. 20 + questions. Travail sur le vocabulaire. **Doc. 4 : La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.** *« Tous [les hommes] sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. », article 7.*	La loi française punit la **discrimination** lorsqu'elle est une atteinte à l'égale **dignité** des personnes. Par exemple, lorsqu'un individu en traite une autre comme son inférieur ou le prive de droits qui sont valables pour tous. **Doc. 4 : La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.** Une personne peut être discriminée d'après son origine, son sexe, sa situation de famille, sont état de santé, un handicap, ses mœurs, ses opinions politiques, ses activités **syndicales**, son appartenance à une ethnie, une nation ou une religion. La discrimination peut se manifester dans le	**Travail préparatoire : biographie de Taslima Naasreen ou de Martin Luther King.**

introduisent une exclusion, un refus de service, une restriction ou préférence qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, de droit des personnes. Des exemples sont donnés sur les différentes formes de discrimination (racisme, sexisme, rejet des handicapés et des malades…) et d'intolérance.	**2.2. L'égalité entre les femmes et le hommes.** **(1 heure)** Faire prendre conscience de la responsabilité de chacun vis-à-vis de propos ou d'attitudes discriminatoires.	*notamment des salariés.* **Bien** = *une chose matérielle que l'on possède, que l'on peut donc vendre et acheter.* **Service** = *travail fourni, gratuitement ou contre paiement, par une entreprise, par un particulier, ou par l'Etat.* **Parité** = *le nombre égal d'hommes et de femmes sur une liste électorale, ou dans une catégorie d'emplois en entreprise, etc.* **Qualification** = *la reconnaissance (par un diplôme ou un concours) de la capacité d'une personne à exercer un travail donné.* **Tâches domestiques** = *les tâches de la maison (ménage, cuisine, soins aux personnes, bricolage, jardinage).*	**Visite guidée expo LICRA (1/2 heure).** Manuel pp. 24-25.	refus de vendre un **bien** ou un **service** ou d'embaucher une personne, dans des sanctions professionnelles, un licenciement, une offre d'emploi, etc. Si la discrimination est prouvée, la peine est au maximum de deux ans de prison et 30 490 € d'amende. Elle est de trois ans de prison et de 45 735 € d'amende si son auteur est dépositaire de l'autorité publique qui a refusé un droit accordé par la loi. L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe républicain. Pourtant, en France, jusqu'en avril 1944, seuls les hommes avaient le droit de voter. A tous les niveaux de la vie politique, les femmes ne sont pas assez représentées. Elles constituent 51% de la population française, mais le pourcentage de femmes députées à l'Assemblée nationale est de 10,9%, l'un des plus bas de l'UE. Pour que les élues soient plus nombreuses, une loi sur la **parité** hommes-femmes a été votée en 2000. Dans le secteur privé, les salaires féminins sont en moyenne inférieurs de 12% aux salaires masculins, à **qualification** égale. Dans la scolarité, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, mais dans la vie professionnelle, elles occupent peu de postes à haute responsabilité. Ce paradoxe montre que la place des femmes et des hommes est encore déterminée par une répartition traditionnelle des fonctions. Par exemple, en 1999, les femmes qui exercent une profession passent presque deux fois plus de temps à s'occuper des **tâches domestiques** que les hommes qui travaillent. Enfin, l'image de la femme-objet reste trop présente, notamment dans la publicité.	**Pour la dernière demi-heure : Exercice 2 p. 26.** Corrigé : Fond de couleur (sable et soleil), Arbre (végétation tropicale). Bon goût, Nutritif. Parler « petit nègre », *i. e.* de façon incorrecte, en « avalant » les consonnes. **Pour la dernière heure : Exercice 4 p. 27.** Corrigé : Education et formation : 1, 4 et 5 ; Travail : 2, 3, 7, 9 et 10 ; Politique : 6 ; Famille : 2, 3, 5, 7, 8 et 11. Dans plusieurs colonnes : 2, 3, 5 et 7.

Séquence : EC1. L'égalité (Tout être humain a une égale dignité du simple fait qu'il est homme. Tout citoyen, tout administré, tout justiciable a droit à l'égalité devant la loi et à un égal accès aux fonctions et institutions).

Séance : 3. La dignité de la personne. **2,5 heures.**

Problématique : Comment la dignité de la personne peut-elle être protégée ? Pourquoi le tabagisme, l'alcoolisme et la prise de drogues sont-ils mauvais pour la santé ?

Réponse problématique : Le respect de soi, la dignité de la personne, commence par le respect de son propre corps. Lorsque l'on vit en communauté, l'hygiène, c'est pour soi mais aussi pour les autres. Avoir une bonne hygiène de vie, c'est assurer tous les jours sa santé physique et son équilibre aujourd'hui et dans l'avenir, en refusant tous les produits qui sont nocifs pour la santé.

Objectif principal	Objectif intermédiaire	Objectif Opérationnel	Activités élèves et supports	Trace (modulable selon le groupe)	Evaluation
Le respect de l'intégrité physique et morale de la personne est garanti par la loi. L'enfant a droit à une protection contre les violences et formes d'exploitation (travail des enfants, mauvais traitement…). La responsabilité de chacun est abordée en relation avec l'éducation à la santé et les problèmes de santé publique. La prévention	**3.1. La dignité de la personne. (heure 1,5)** Fournir à tous les élèves les informations leur assurant une protection face au risque de la maladie et donc garantir la dignité de leur personne.	Mise en parallèle des articles 1 de la DDHC et de la DUDH. Travail sur le vocabulaire : **Diffamation** = *action de nuire à la réputation d'une personne par une accusation (que celle-ci soit vraie ou fausse).* **Convention**= *un accord passé entre des Etats pour qu'ils respectent les mêmes lois. En 2000, 190 Etats ont ratifié, i. e. confirmé, la Convention internationale des droits de l'enfant.* **Enfant** = *en France, tout être humain âgé de moins de 18 ans (sauf cas particuliers).* A travers les articles du document 5, expliquer comment la dignité de l'enfant est-elle assurée ? + croiser ces textes avec les	***Document inaugural :*** *« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. […] »* Art. 1, Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Travail sur le vocabulaire. Manuel pp. 34 -35. **Doc. 5 :Convention internationale des droits**	**Reprise art. 1 de la DUDH de 1948.** La dignité des personnes est une valeur indispensable pour que la liberté, la justice et la paix progressent dans le monde. C'est pourquoi la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) garantit l'intégrité physique et morale de l'individu : toute personne doit être protégée contre les discriminations et les différentes formes de violence : propos racistes, **diffamation**, injures, atteintes à la vie privée, persécutions, agressions diverses, tortures. Reconnaître la dignité de l'autre, cela signifie avoir un comportement de tolérance envers les êtres différents de nous (par leur apparence, leur culture, langue, religion, etc.). Cela veut dire aussi respecter la dignité de l'enfant. En 1989, l'Organisation des Nations Unies adopte la **Convention** internationale des droits de l'**enfant**. Ce texte assure à l'enfant des droits particuliers que les Etats signataires doivent faire appliquer sur leur territoire. Les articles 2, 19, 32 et 34 de ce texte protègent tout enfant, sans aucune distinction et indépendamment de la situation et des opinions de ses parents, contre l'exploitation économique et sexuelle et contre les mauvais traitements. **Doc. 5 :Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.**	**Travail préparatoire : Exercice 5 p. 37.** Corrigé : Dans certains pays aujourd'hui (PVD) grâce aux actions de l'UNICEF par exemple, des compromis sont conclu : le travail des enfants est toléré à condition qu'il ne soit pas néfaste à leur santé mais en contrepartie l'employeur doit faire en sorte que l'enfant se rende à l'école deux à trois heures par jour : solutions insuffisantes mais qui permettent un progrès infime… Le droit au jeu, représenté sur la photographie par la poupée de la petite fille, est encore bien loin d'être respecté.

	prévention contre l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue sont donc des objets d'étude. Une réflexion est menée sur l'importance personnelle et collective des règles d'hygiène au sein du collège et hors du collège.	**3.2. S'informer sur l'alcool, le tabac et les drogues.** **(1 heure)** Prévenir les comportements à risque ; construire un comportement responsable vis-à-vis de son corps. **Rappel : les notions d'hygiène sont abordées en début d'année en SVT.**	documents 1 à 4 pp. 34 et 35. Cours dialogué : quelles notions sur l'hygiène avez-vous aborder en SVT ? Travail sur le vocabulaire : **Drogues** = *les substances qui, par leur action sur le cerveau, peuvent modifier l'activité mentale, les sensations, le comportement, et engendrer une dépendance.* **Dépendance** = *besoin d'absorber régulièrement une substance toxique. La personne dans cet état de manque est fragilisée physiquement et psychologiquement.* **Toxicomanes** = *personne en état de dépendance à une drogue.* **Coma** = *état où l'on perd la conscience, la sensibilité et la faculté de bouger.* **Marginaliser** = *mettre en marge de la société, isoler.* **Dopage** = *utilisation de produits qui modifient artificiellement les capacités physiques et mentales.*	**internationale des droits de l'enfant de 1989.** « […] *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille* » Article 2. « *Les Etats parties prennent toutes les mesures* […] *appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence* […] » Article 19. « *Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique* […] *et fixent un âge minimum ou des âges minimum d'admission à l'emploi* […] » Article 32. « *Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle* […] » Article 34.	**droits de l'enfant de 1989.** Pour préserver son hygiène de vie, il est nécessaire de connaître les risques liés à la prise d'alcool, de tabac et de **drogues**. Leur consommation peut entraîner une situation de **dépendance**, c'est-à-dire qu'on ne peut plus s'en passer lorsqu'on est habitué à leurs effets. Le tabagisme provoque le rétrécissement des artères et est responsable de 90% des cancers du poumon. Les **toxicomanes** souffrent de graves troubles physiques ou psychiques. L'alcoolisme peut entraîner la mort par **coma** ou par destruction du foie. L'alcool, le tabac et les drogues peuvent donc nuire gravement à la santé de l'individu et, parfois, le **marginaliser**. Les consommateurs de ces substances font aussi courir des risques à leur entourage. C'est pourquoi il est interdit de fumer dans les transports collectifs et les lieux publics, sauf aux emplacements expressément réservés aux fumeurs (loi de 1991). La vente ou l'offre gratuite de boissons alcoolisées à des mineurs de moins de 16 ans est interdite (loi de janvier 1991). Enfin, des peines punissent le trafic de tous les produits classés comme drogues. En juin 1998, une loi contre le **dopage** dans les compétitions sportives a été adoptée.	**Pour la dernière heure : Exercice 3 p. 46.** Corrigé : La loi date de 1991. Elle interdit l'usage du tabac dans les lieux publics. Il s'agit « d'assurer la protection des non-fumeurs". L'interdiction porte en milieu scolaire sur les collèges (tous les locaux fréquentés par les élèves), les lycéens (interdiction soumise au règlement intérieur).

T.P. sur EC 1.2. Le refus des discriminations - Education civique 5e

Réalisation d'un exposé ou d'une affiche traitant de la différence ou d'un type de discrimination
(un cours sur les types de discrimination a déjà été réalisé avec les élèves)
Ci-joint : - documents fournit aux élèves une à deux semaines à l'avance
- grilles d'évaluation pour le professeur

Objectifs : Réalisation d'un exposé ou d'une affiche traitant de la différence ou d'un type de discrimination.

Réaliser un exercice sur feuille : **- soit un exposé (1)**
- soit une affiche (2)

1. EXPOSES :

- travail par groupe (4 maximum)
- travail à rendre par écrit et à présenter à l'oral, très rapidement (10 minutes maximum) par un des participants.

Liste des sujets possibles :
-L'égalité homme/ femme.
-La discrimination sexiste
-L'apartheid en Afrique du Sud,
-Biographie de Martin Luther King
-Biographie de Nelson Mendela
-Le nazisme ; le racisme
-La discrimination envers les handicapés
-Tout autre sujet en rapport avec la différence, la discrimination etc. avec l'accord du professeur.

Quelques conseils pour la réalisation d'un exposé en Education civique :

Le contenu :
Un exposé est la présentation d'un sujet sous forme de dossier composé en plusieurs parties. Un exposé s'appuie bien sûr sur des documents : textes, images, tableau, graphiques, etc…
Un exposé se compose donc :
-1) d'une **introduction** qui explique le sujet choisi, pose des questions (problématique à laquelle on va répondre pendant l'exposé) et présente le plan de l'exposé (les différentes parties).
-2) -le **texte** de l'exposé, qui doit comprendre plusieurs parties **rédigées** où les documents sont présentés et expliqués.
-3) une **conclusion** où on fait le point sur ce qu'on a dit.
-4) un sommaire.

Règles de présentation :
-**Règle d'or** : le dossier doit être clair, agréablement présenté, écrit lisiblement.
-**au début du dossier** : le titre de l'exposé, le nom des participants, la date
-Pour les documents : **On ne découpe rien dans les livres, ni au CDI, ni chez soi**.
On photocopie les documents dont on a besoin. Pour chaque document il faut indiquer sa :
- Nature (texte, image…)
- Nom de l'auteur
- Titre du livre, ou du journal
- Date et lieu de rédaction

L'exposé écrit doit être rendu le **lundi 10 février 2003** Les meilleurs exposés seront présentés à la classe le **samedi 15 février 2003**.

(Annexe 1)

2. AFFICHES :

-on peut travailler tout seul ou à **deux maximum**.

-Il faut construire une affiche pour lutter contre les discriminations, contre l'intolérance
Sujet possibles :
- Affiche sur l'égalité homme/ femme, contre les discrimination envers les femmes, envers les hommes
- Affiche contre le racisme
- Affiche contre la mise à l'écart des handicapés
- Affiche contre la mise à l'écart des homosexuels
- Affiche contre la discrimination envers différentes religions
- Affiche pour la tolérance

Quelques conseils pour la réalisation d'une affiche :
Le contenu :
Une affiche doit être lue très rapidement, en conséquence :
- choisir des documents qui parlent d'eux-mêmes.
- réaliser un slogan.
- il ne peut y avoir qu'une page grand format.
- il faut rechercher la visibilité.

Une affiche doit comprendre **une photographie, ou un dessin avec un slogan.**
Chaque affiche doit être rendue avec une fiche explicative : dire quel est le but de l'affiche et pourquoi vous avez choisi ce slogan, cette image ou ce dessin.

Règles de présentation :
-**Règle d'or** : l'affiche doit être clair, lisible de loin, avec texte court, écrit lisiblement.
-**en bas de l'affiche** : le nom des participants, la classe et la date.
-Pour les documents : **On ne découpe rien dans les livres, ni au CDI, ni chez soi**.
On photocopie les documents dont on a besoin. Pour chaque document il faut indiquer sa :
- Nature (texte, image…)
- Nom de l'auteur
- Titre du livre, ou du journal
- Date et lieu de rédaction

L'affiche est à rendre pour le **lundi 10 février 2003** et le meilleures seront exposées en classe et/ou au CDI.

(Annexe 2)

Grille d'évaluation d'un exposé présenté 10 minutes à l'oral

Noms et prénoms : Classe :
Titre de l'exposé :
Travail écrit : /15
* Choix du sujet : /1
* Forme de l'exposé : .présentation /1
.nombre de pages /1
* Contenu de l'exposé : . introduction /1
. texte (qualité de rédaction) /1
.conclusion /1
.sommaire /1
. au moins 3 docs + origine, nature des docs /3
.qualité des idées développées /6
Travail oral : /5

" ----------

Grille d'évaluation d'une affiche présentée 5 minutes à l'oral

Noms et prénoms : Classe :
Thème de l'affiche :
Travail écrit : /15
* Choix du sujet : /1
* Forme de l'affiche : qualité du dessin /3
.visibilité de l'affiche /2
* Contenu de l'affiche: pertinence du dessin ou de la photographie /2
.pertinence du slogan /3
. fiche explicative /5
Travail oral : /5

N.B. : les dates de rendu des travaux est fonction de ma programmation annuelle qui place le cours sur l'Egalité à la rentrée de Noël, puisque nous avons commencé le cours d'Education civique en septembre par le thème de la Sécurité.

FICHE DE METHODE : L'EXPOSE EN EDUCATION CIVIQUE 5ème.
(Annexe 1)

- travail par groupe (4 maximum)
- travail à rendre par écrit et à présenter à l'oral, très rapidement (10 minutes maximum) par un des participants.

Liste des sujets possibles :
-L'égalité homme/ femme.
-La discrimination sexiste
-L'apartheid en Afrique du Sud,
-Biographie de Martin Luther King
-Biographie de Nelson Mendela
-Le nazisme ; le racisme
-La discrimination envers les handicapés
-Tout autre sujet en rapport avec la différence, la discrimination etc. avec l'accord du professeur.

Quelques conseils pour la réalisation d'un exposé en Education civique :
Le contenu :
Un exposé est la présentation d'un sujet sous forme de dossier composé en plusieurs parties. Un exposé s'appuie bien sûr sur des documents : textes, images, tableau, graphiques, etc…
Un exposé se compose donc :
-1) d'une **introduction** qui explique le sujet choisi, pose des questions (problématique à laquelle on va répondre pendant l'exposé) et présente le plan de l'exposé (les différentes parties).
-2) -le **texte** de l'exposé, qui doit comprendre plusieurs parties **rédigées** où les documents sont présentés et expliqués.
-3) une **conclusion** où on fait le point sur ce qu'on a dit.
-4) un sommaire.
Règles de présentation :
-**Règle d'or** : le dossier doit être clair, agréablement présenté, écrit lisiblement.
-**au début du dossier** : le titre de l'exposé, le nom des participants, la date
-Pour les documents : **On ne découpe rien dans les livres, ni au CDI, ni chez soi**.
On photocopie les documents dont on a besoin. Pour chaque document il faut indiquer sa :
- Nature (texte, image…)
- Nom de l'auteur
- Titre du livre, ou du journal
- Date et lieu de rédaction

L'exposé écrit doit être rendu le **lundi 10 février 2003** Les meilleurs exposés seront présentés à la classe le **samedi 15 février 2003**.

FICHE DE METHODE : L'AFFICHE EN EDUCATION CIVIQUE 5ème.
(Annexe 2)

-on peut travailler tout seul ou à **deux maximum**.
-Il faut construire une affiche pour lutter contre les discriminations, contre l'intolérance
Sujet possibles :
- Affiche sur l'égalité homme/ femme, contre les discrimination envers les femmes, envers les hommes
- Affiche contre le racisme
- Affiche contre la mise à l'écart des handicapés
- Affiche contre la mise à l'écart des homosexuels
- Affiche contre la discrimination envers différentes religions
- Affiche pour la tolérance

Quelques conseils pour la réalisation d'une affiche :
Le contenu :
Une affiche doit être lue très rapidement, en conséquence :
- choisir des documents qui parlent d'eux-mêmes.
- réaliser un slogan.
- il ne peut y avoir qu'une page grand format.
- il faut rechercher la visibilité.

Une affiche doit comprendre **une photographie, ou un dessin avec un slogan.**
Chaque affiche doit être rendue avec une fiche explicative : dire quel est le but de l'affiche et pourquoi vous avez choisi ce slogan, cette image ou ce dessin.

Règles de présentation :
-**Règle d'or** : l'affiche doit être clair, lisible de loin, avec texte court, écrit lisiblement.
-**en bas de l'affiche** : le nom des participants, la classe et la date.
-Pour les documents : **On ne découpe rien dans les livres, ni au CDI, ni chez soi**.
On photocopie les documents dont on a besoin. Pour chaque document il faut indiquer sa :
- Nature (texte, image…)
- Nom de l'auteur
- Titre du livre, ou du journal
- Date et lieu de rédaction

L'affiche est à rendre pour le **lundi 10 février 2003** et les meilleures seront exposées en classe et/ou au CDI.

1. L'égalité devant la loi.

Doc. 1 : La Constitution française.

« La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Art. 1, Constitution de la Ve République (1958).

Doc. 2 : Les principes de l'école.

« Le service public d'éducation repose sur des valeurs et des principes spécifiques que chacun se doit de respecter dans l'établissement : la gratuité de l'enseignement, la neutralité et la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité, le devoir de tolérance et le respect d'autrui dans sa personne et dans ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, les garanties de protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale et le devoir qui découle pour chacun de n'user d'aucune violence. »

Circulaire sur le règlement intérieur des collèges et lycées, ministère de d'Education nationale et la Recherche, 11 juillet 2000.

Doc. 3 : L'égalité des citoyens devant la loi.

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. […] *»*

Article 6.

« Pour l'entretien de la force publique (=police et gendarmerie)*, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* (=revenus)*. »*

Art. 13, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

2. Le refus des discriminations.

Doc. 4 : La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

« Tous [les hommes] sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

Article 7.

3. La dignité de la personne.

Doc. 5 : Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

« […] *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille »*

Article 2.

« Les Etats parties prennent toutes les mesures […] *appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence* […] *»*

Article 19.

« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique […] *et fixent un âge minimum ou des âges minimum d'admission à l'emploi* […] *»*

Article 32.

« Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle […] *»*

Article 34.

DST d'Education civique : L'égalité.

Exercice n° 1 : L'égalité devant la loi : une conquête historique. /5 points

En France, avant la Révolution, la loi n'était pas la même pour tous les hommes. Il existait des « privilèges », c'est-à-dire des droits accordés spécialement à un individu ou à des groupes de personnes, aux habitants d'une ville, par exemples.

En vous appuyant sur les textes des documents 1 et 2et sur vos connaissances, répondez aux questions suivantes.

1. Avant la nuit du 4 août 1789 (document 1), pourquoi la loi n'était-elle pas la règle commune de tous les Français ?

2. L'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (document 2) établit-il l'égalité entre les hommes dans tous les domaines ?

3. Depuis 1789, les inégalités ont-elles disparu en France ? Donnez des exemples.

4. Selon l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (document 2) à quoi la loi sert-elle ? Illustrez votre réponse par des exemples.

5. Quelles sont les conséquences, selon l'article 6 (document 2), du principe d'égalité devant la loi :

- dans le domaine de la participation des citoyens à la vie politique. Donnez des exemples ?
- dans le domaine du service public (administration). Donnez des exemples ?

Document 1 : La nuit du 4 août 1789.

Pour mettre fin aux révoltes populaires, l'Assemblée constituante a décidé dans la nuit du 4 août 1789 d'abolir (= *supprimer*) la société féodale d'Ancien Régime qui était fondée sur la naissance et les privilèges. Cet événement historique majeur a permis l'affirmation du principe d'égalité devant la loi qui fut établi par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Document 2 : La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789).

Art. premier : Les hommes naissent et demeurent égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 6 : La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont le droit de concourir (=*participer*) personnellement, ou par leurs représentants à sa formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Exercice n° 2 : Le refus des discriminations : différences et discriminations. /5 points

Nous sommes différents les uns des autres. L'un de nous est petit, l'autre grand ; certains aiment le sport, d'autres la musique ; certains sont riches, d'autres pauvres… Par-delà ces différences, nous sommes tous semblables. Rejeter l'autre parce qu'il est différent de nous constitue une discrimination.

Reproduisez le tableau n° 1 ci-après sur votre copie. Puis, à l'aide des textes ci-dessous, indiquez, en cochant la case correspondante, si chacune des situations décrites dans le tableau constitue une discrimination ou la prise en compte d'une différence.

Document 1 : La discrimination dans le nouveau code pénal.

Art. 225,1 : Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Code Pénal, Dalloz, 1995

Document 2 : La différence et sa prise en compte.

Ce qui distingue une personne d'une autre : l'âge, le sexe, la santé, les goûts, les centres d'intérêt, les capacités intellectuelles, manuelles, sportives, etc., constituent autant de différences entre les personnes.

La loi opère parfois des distinctions entre les personnes pour garantir leur dignité ou pour réduire une inégalité.

Tableau n° 1 :	**Prise en compte de la différence**	**Discrimination**
Dans le bus, les personnes handicapées bénéficient de places réservées.		
Un employeur licencie sa secrétaire parce qu'elle est enceinte.		
Les familles nombreuses bénéficient de tarifs réduits dans les transports en commun.		
Dans les grandes entreprises, des postes sont réservés aux handicapés.		
Au devoir de mathématiques, Raoul a eu 18/20 et Daniel 4/20.		
Une association sportive refuse d'inscrire un jeune comme adhérent parce qu'il est étranger.		
Un propriétaire refuse de louer son appartement à un couple non marié.		
A diplôme égal et à poste égal, les femmes sont moins payées que les hommes.		
Les personnes gagnant moins de 25610 FF annuels ne payent pas d'impôts sur le revenu.		
En volley-ball, Christelle est très douée, Agathe plutôt maladroite.		

Exercice n° 3 : La dignité de la personne humaine : les dangers du tabac. **/6 points**

« Fumer provoque des maladies graves », cette mention figurant sur les paquets de cigarettes est peu dissuasive (=décourageante). Pourtant, fumer est très mauvais pour la santé et le tabac coûte cher à la collectivité.

Lisez le texte (documents 1 et 2) puis répondez aux questions suivantes en vous aidant de ce que vous avez appris et en citant précisément, pour les eux premières, le passage qui illustre votre propos :

1. Pourquoi peut-on dire que le tabac est dangereux pour la santé ?
2. Pourquoi l'Etat a-t-il réglementé l'usage du tabac ?
3. Quels autres produits que le tabac connaissez-vous qui nuisent à la santé ? Expliquez pourquoi.

Document 1 : Le coût du tabac.

En France, 65000 personnes meurent chaque année de maladies liées au tabac : cancer du poumon, des bronches, de la trachée, de l'œsophage, maladies cardio-vasculaires (problèmes cardiaques et circulatoires), cancer du pancréas, de la vessie, asthme, etc. En 1990, le tabac a coûté à la collectivité 2,8 milliards de francs liés aux frais médicaux et d'hospitalisation et 2,8 milliards liés à l'absentéisme et aux incendies.

Document 2 : La loi de 1991 réglemente l'usage du tabac.

Il est interdit de fumer :

- dans les locaux collectifs ;
- dans les écoles et collèges ;
- dans les autres locaux accueillant des jeunes de moins de 16 ans ;
- dans les établissements de soins (hôpitaux, maternités, etc.) ;
- dans les transports en commun ;
- dans les ascenseurs.

Le non-respect de cette loi est sanctionné par des amendes de 500 à 1300 francs.

Correction/Présentation. **/4 points**

BON TRAVAIL !!!!

Correction du DST d'Education civique : L'égalité.

Exercice n° 1 : L'égalité devant la loi : une conquête historique. /5 points

1. Avant la nuit du 4 août 1789 (document 1), pourquoi la loi n'était-elle pas la règle commune de tous les Français ?

Avant la nuit du 4 août 1789, la loi n'était pas la règle de tous les Français car la « société française d'Ancien Régime était fondé sur la naissance et sur les privilèges », c'est-à-dire qu'une partie de la société avait donc plus de droit que l'ensemble.

2. L'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (document 2) établit-il l'égalité entre les hommes dans tous les domaines ?

L'Article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen établit l'égalité entre les hommes dans tous les domaines puisque ceux-ci « naissent et demeurent égaux en droit ».

3. Depuis 1789, les inégalités ont-elles disparu en France ? Donnez des exemples.

Depuis 1789, les inégalités n'ont pas disparu en France car il existe encore des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, comme les Sans Domicile Fixe, et qui, pour vivre, doivent recourir à l'aide d'association caritative, comme les Restos du Cœur. D'autres personnes se trouvent privées d'emplois malgré leur recherche active de travail, ce qui les installe petit à petit dans la précarité..

4. Selon l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (document 2) à quoi la loi sert-elle ? Illustrez votre réponse par des exemples.

Selon l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (document 2), la loi sert à garantir l'égalité de traitement entre les citoyens aussi bien dans la vie politique que dans l'accession aux emplois publics. Ainsi, l'élection du Président de la République est l'expression du choix de l'ensemble des Français et ceux-ci ont tous les mêmes chances d'obtenir un emploi de fonctionnaire grâce au système des concours, comme pour les postiers, par exemple.

5. Quelles sont les conséquences, selon l'article 6 (document 2), du principe d'égalité devant la loi :

- dans le domaine de la participation des citoyens à la vie politique. Donnez des exemples.
- dans le domaine du service public (administration). Donnez des exemples.

Les conséquences, selon l'Article 6, du principe d'égalité devant dans le domaine de la participation de citoyens à la vie politique sont que « tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants à sa formation », lors des élections des députés, « personnellement », ou des sénateurs, « par leurs représentants ». Dans le domaine du service public, « tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics », notamment au moyen de concours de recrutement, comme pour les personnels enseignants.

Exercice n° 2 : Le refus des discriminations : différences et discriminations. /5 points

Tableau n° 1 :	**Prise en compte de la différence**	**Discrimination**
Dans le bus, les personnes handicapées bénéficient de places réservées.		**X**
Un employeur licencie sa secrétaire parce qu'elle est enceinte.		**X**
Les familles nombreuses bénéficient de tarifs réduits dans les transports en commun.	**X**	
Dans les grandes entreprises, des postes sont réservés aux handicapés.		**X**
Au devoir de mathématiques, Raoul a eu 18/20 et Daniel 4/20.	**X**	
Une association sportive refuse d'inscrire un jeune comme adhérent parce qu'il est étranger.		**X**
Un propriétaire refuse de louer son appartement à un couple non marié.		**X**
A diplôme égal et à poste égal, les femmes sont moins payées que les hommes.		**X**
Les personnes gagnant moins de 25610 FF annuels ne payent pas d'impôts sur le revenu.	**X**	
En volley-ball, Christelle est très douée, Agathe plutôt maladroite.	**X**	

Exercice n° 3 : La dignité de la personne humaine : les dangers du tabac. /6 points

4. Pourquoi peut-on dire que le tabac est dangereux pour la santé ?

Il est possible de dire que le tabac est dangereux pour la santé car « en France, chaque année, 65000 personnes meurent de maladies liées » à celui-ci.

5. Pourquoi l'Etat a-t-il réglementé l'usage du tabac ?

L'Etat a réglementé l'usage du tabac afin, premièrement, de protéger les non-fumeurs qui, en présence des fumeurs, deviennent des « fumeurs-passifs » et, à terme, risquent les mêmes maladies que ceux-ci. Deuxièmement, la raison est économique car « le tabac a coûté à la collectivité 2,8 milliards de francs liés aux frais médicaux et d'hospitalisation et 2,8 milliards liés à l'absentéisme et aux incendies.

6. Quels autres produits que le tabac connaissez-vous qui nuisent à la santé ? Expliquez pourquoi.

Les autres produits que le tabac qui nuisent à la santé sont l'alcool, s'il en est fait une utilisation abusive, et l'usage de la drogue, souvent mortel et totalement interdit ; cela aussi coûte cher à la collectivité en dépense de santé, en prévention et en journées de travail perdues.

Correction/Présentation. /4 points

BONNNE CORRECTION !!!!